

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 17 décembre 2012 à 19 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères *Micheline Descheneaux*, *Jeannine Descoteaux*, et messieurs les conseillers *Sylvain Traversy*, *Marcel Lavoie* et *Jean-Luc Vallières* sous la présidence de monsieur *André Descôteaux*, maire formant le quorum du conseil.

**EST ABSENTE :**

La conseillère *Mélanie Fontaine* est absente de cette séance spéciale.

Est également présente madame *Guylaine Courchesne*, adjointe administrative.

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2012-12-329**

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Luc Vallières*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance;

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du budget 2013 ;
04. Adoption du règlement 118-2012 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2013 ;
05. Période de questions ;
06. Levée de l'assemblée.

**03. ADOPTION DU BUDGET 2013**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du budget 2013 de la Municipalité de Pierreville ;

**2012-12-330**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Micheline Descheneaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2013, prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 2 966 322.00\$. Le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

**04. ADOPTION DU RÈGLEMENT #118-2012 – Relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2013**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit adopter un règlement d'imposition des taxes uniformisant les taux applicables sur son territoire, à l'exception de certaines taxes spéciales qui continuent d'être à la charge, en tout ou en partie, des anciens territoires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes 2013 qui aura comme objet d'atteindre ce résultat, tout en respectant les conditions spéciales prévues au Décret de regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 12 novembre 2012 par la résolution 2012-11-267 ;

**2012-12-331**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*

Appuyé par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre de « *Règlement #118-2012 – Relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2013* » soit et est adopté.

#### **05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'étant posée, nous poursuivons l'assemblée.

#### **06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2012-12-332**

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h05.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Guylaine Courchesne*  
*Adjointe administrative*